



Rapport d'activités 2016

Centre historique – Cordeliers ALBI

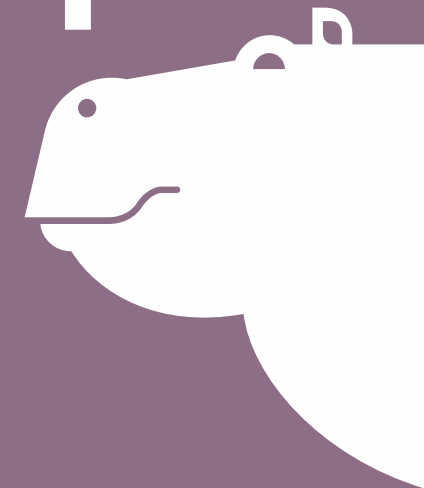


Sommaire

- 03 ► Introduction
- 05 ► **Faits marquants 2016**
- 06 ► Présentation de l'Exploitation
- 09 ► **Compte-rendu Exploitation**
 - 10 > Organigramme
 - 11 > Fréquentations
 - 12 > Abonnements
 - 13 > Services aux clients
 - 15 > Suggestions et enquêtes de satisfaction
 - 17 > Label Qualité
 - 18 > Sécurité / Sûreté
- 19 ► Compte-rendu Technique
- 21 ► Actions commerciales
- 23 ► **Compte-rendu Financier**
 - 24 > Tarifs 2016
 - 26 > Détails des recettes
 - 28 > Résultat
- 28 ► **Annexes**



-1



Introduction



Introduction

Le 31 décembre 2010, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et Interparking France signaient un contrat de Délégation de Service Public pour la Concession du parc souterrain de stationnement des Cordeliers, d'une durée de 30 ans à compter de la date de remise de la coque au concessionnaire.

L'avenant 1, du 4 mai 2012, précise le planning et notamment la prise d'effet du contrat au 1er avril 2013.

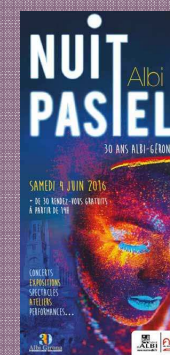
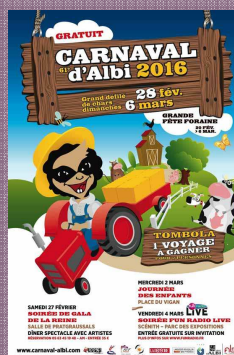
La phase 2, correspondant à l'exploitation, est planifiée du 1er novembre 2013 au 31 mars 2043.



Centre – historique - Cordeliers

379 places





JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

JUILLET



AOÛT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE

Faits marquants

Année 2016



[Présentation de l'exploitation]

Présentation de l'exploitation

Le parking CORDELIERS est géré par une équipe d'exploitation de 2 salariés.

- ▶ 1 Responsable de Parc
- ▶ 1 Agent d'Exploitation

Le parc de stationnement CORDELIERS est relié au centre de contrôle de Cannes, qui assure ainsi le contrôle et la commande de l'ensemble des fonctionnalités du parking 24/7, conformément au descriptif de fonctionnement joint en annexe.

Le parc stationnement CORDELIERS est accessible 24h/24h, 7/7j.

 Interparking



Parking Centre historique - Cordeliers



Ce parc compte 379 places sur 4 niveaux en infrastructure.

Les principaux équipements d'exploitation sont :

- ▶ 2 Caisses automatiques
- ▶ 2 Bornes d'entrée
- ▶ 2 Bornes de sortie
- ▶ 2 Ascenseurs
- ▶ Guidage à la place
- ▶ Reconnaissance de plaques minéralogiques
- ▶ 3 portes automatiques aux accès véhicules, 2 lecteurs de titres de stationnement pour un parc sous contrôle d'accès.



10 places handicapés

Situées au SO, S1, S2 et S3



10 places moto

10 places vélo

Situées au S0



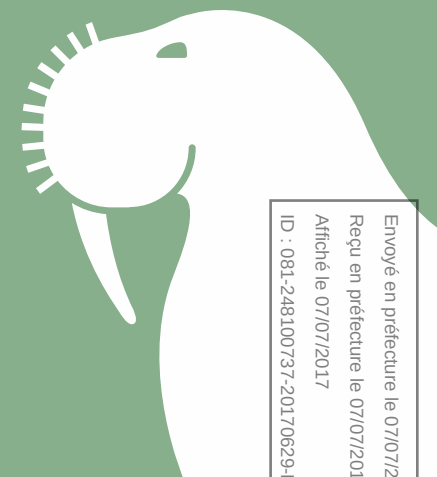
2 places véhicules

Électriques

Situées au S0

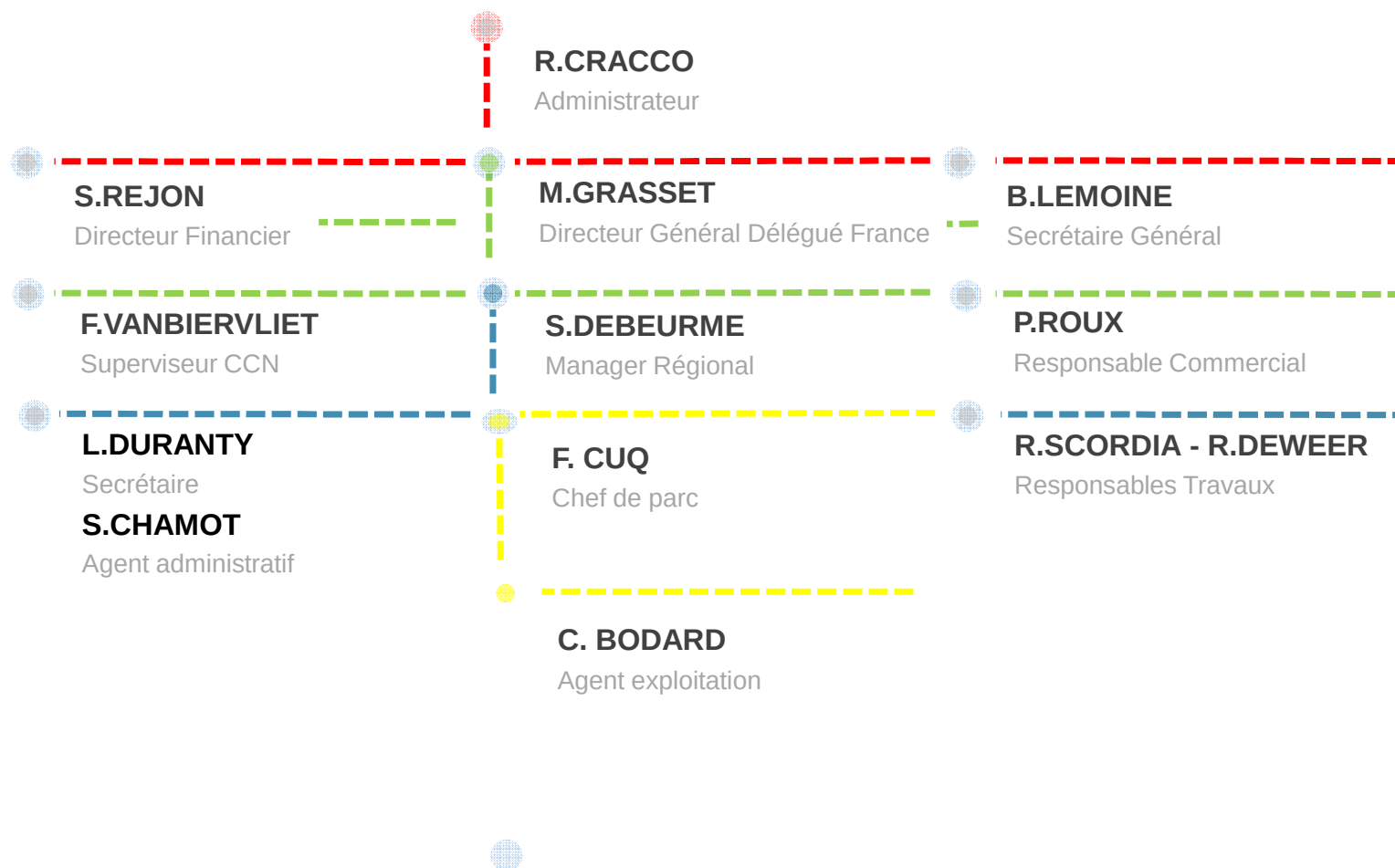


-3



[Compte rendu d'exploitation]

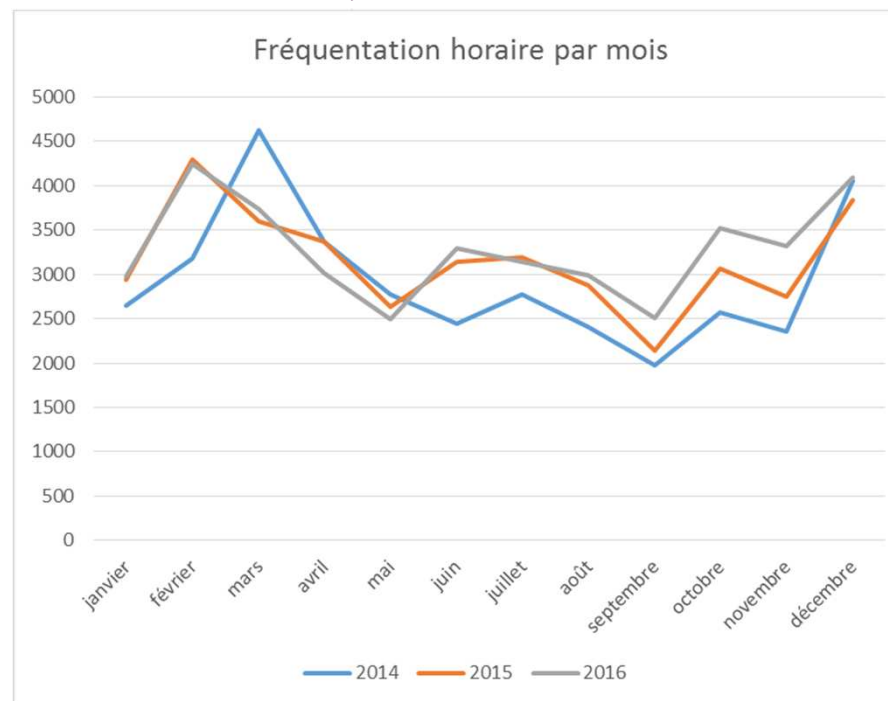
Organigramme 2016



Compte-rendu exploitation

Evolution de la fréquentation horaire (inclus Servipark)

	2014	2015	2016
janvier	2643	2937	2977
février	3184	4294	4251
mars	4630	3593	3741
avril	3369	3369	3015
mai	2779	2630	2491
juin	2442	3141	3300
juillet	2769	3190	3140
août	2412	2870	2985
septembre	1977	2140	2505
octobre	2569	3069	3519
novembre	2361	2743	3320
décembre	4057	3846	4096
Total	37206	39837	41356
Evolution / année N-1 :		7,1%	3,8%

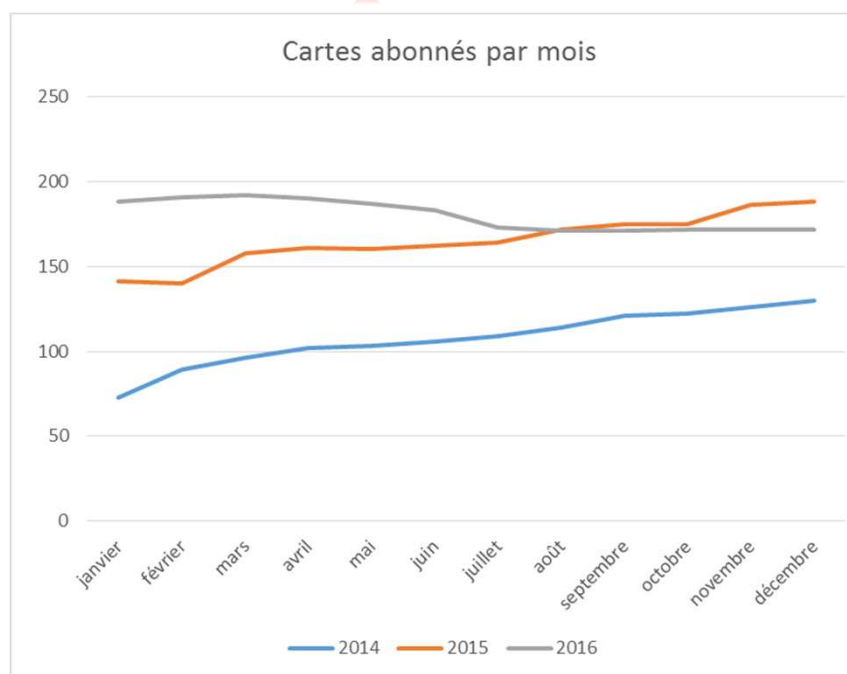


La fréquentation continue de croître, en restant à des niveaux faibles.

Compte-rendu exploitation

Evolution de la fréquentation abonnés

	2014	2015	2016
janvier	73	141	188
février	89	140	191
mars	96	158	192
avril	102	161	190
mai	103	160	187
juin	106	162	183
juillet	109	164	173
août	114	172	171
septembre	121	175	171
octobre	122	175	172
novembre	126	186	172
décembre	130	188	172
Total	3305	3997	4178
Evolution / année N-1 :		20,9%	4,5%



Après une évolution continue en 2014 et 2015, le tassement des contrats d'abonnements est lié à la fin des offres de lancement.



Compte rendu d'exploitation

Services aux clients

Dans nos parkings, nos clients trouvent toute une gamme de services, basée sur les principes de qualité, de confort et de convivialité telle que:

- des places de stationnement de grandes dimensions,
- des bornes de recharge pour véhicules électriques (gratuit),
- des prêts de parapluies,
- la mise à disposition de booster de démarrage,
- de la documentation sur nos différents produits, sur nos différents spectacles et
- sur les films qui passent au cinéma,
- une écoute, un conseil et une assistance soignés.
- mode de paiement CB (y compris en sortie), espèces, prélèvements, cartes
- GR TOTAL et Amex, Pcard
- Réservations de forfaits en ligne via notre site internet www.interparking.com



Servipark France

 Interparking

Compte rendu d'exploitation

La Pcard : un produit Interparking



La Pcard permet à nos clients affiliés d'entrer et sortir des parkings sans ticket, et sans passer par les caisses.

La Pcard : la solution mobilité

Les avantages de la Pcard sont clairs:

- ▶ elle est gratuite pour les particuliers
- ▶ elle permet d'entrer et de sortir de façon illimitée dans nos parkings, et ce 24h/24 – 7j/7
- ▶ elle évite les files d'attente aux caisses ce qui représente un gain de temps appréciable
- ▶ grâce à la Pcard, plus besoin de penser au paiement. Elle évite la manipulation d'argent et apporte plus de sécurité
- ▶ elle permet de suivre le détail de ses transactions sur le site www.servipark.com et facilite la clarté et le contrôle de son budget
- ▶ la Pcard permet aux professionnels de récupérer la TVA

La Pcard Pass est aussi le moyen pour les commerçants d'offrir des gratuités parking à leurs clients et de les fidéliser.

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248101-37-20170629-DEL2017_133-DE

Compte-rendu exploitation

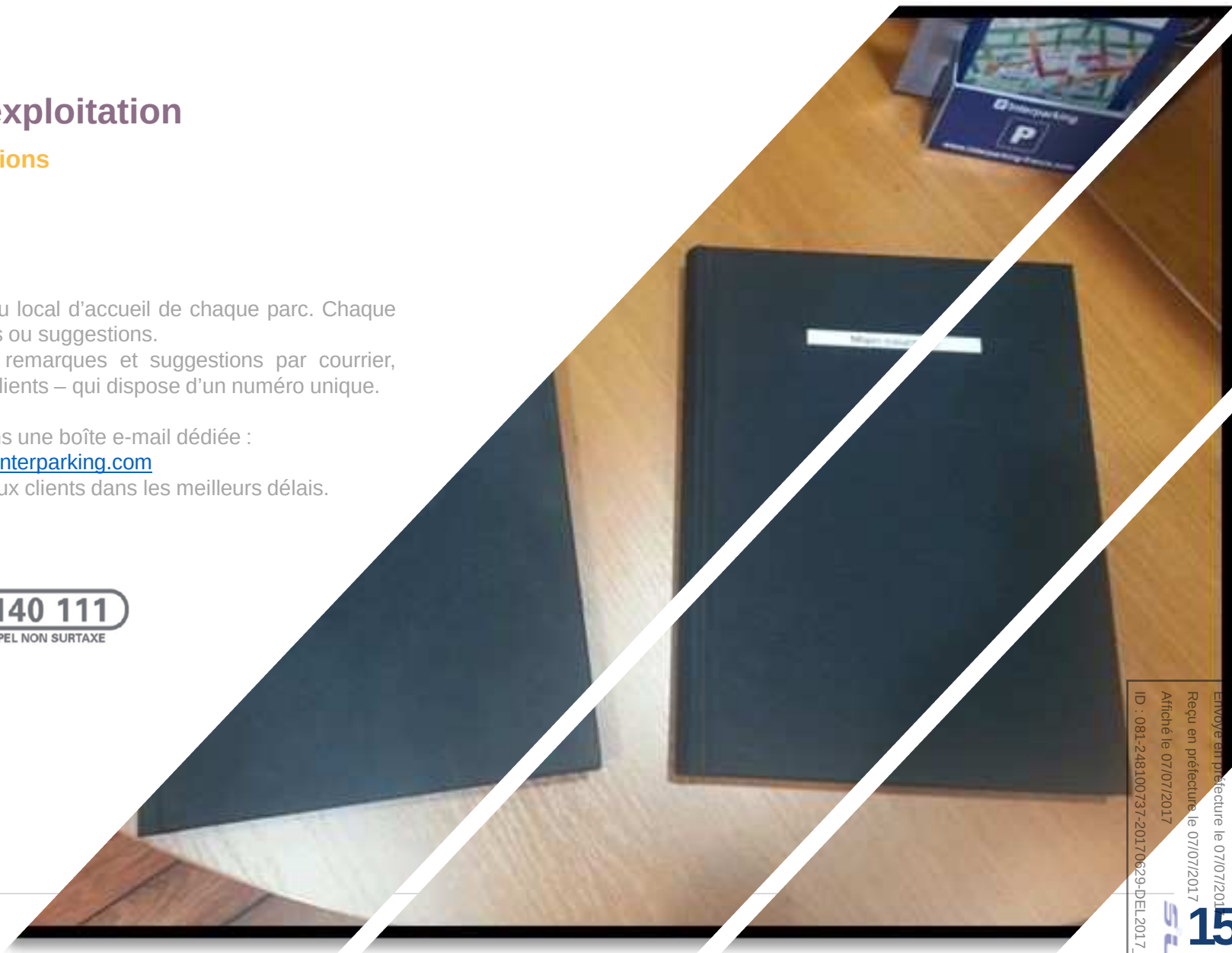
Suggestion & réclamations

Un cahier de suggestions est disponible au local d'accueil de chaque parc. Chaque client est libre d'y consigner ses remarques ou suggestions. Il est également proposé d'émettre ses remarques et suggestions par courrier, e-mail, ou téléphone via le centre d'appel clients – qui dispose d'un numéro unique.

L'ensemble des remarques est déposé dans une boîte e-mail dédiée :

contact-france@interparking.com

Une réponse personnalisée est apportée aux clients dans les meilleurs délais.



Enquête de satisfaction

Résultats de l'enquête menée en 2016 auprès de nos abonnés :

Recommanderiez-vous ce parking à votre entourage	100%
La rapidité d'intervention du personnel	87%
La pertinence des renseignements fournis par le personnel	87%
la présentation du personnel	94%
La courtoisie du personnel	94%
l'odeur dans le parking	80%
La propreté des portes palières	94%
La propreté des emplacements de stationnement	94%
la propreté des allées de circulation	94%
La propreté des escaliers et ascenseurs	94%
La qualité des affichages d'information dans le parking	80%
le fonctionnement des barrières et des caisses	67%
Le fonctionnement des ascenseurs	87%
Le fonctionnement des appareils d'éclairage	87%
L'ambiance sonore du parking	80%
Score global	88%
Les Cordeliers	

Les résultats de l'enquête montrent que nos usagers sont satisfaits de l'état de notre parking et très satisfaits de l'accueil qui leur est réservé.

Compte rendu d'exploitation

Qualité : le label European Standard Parking Award



Ce label correspond aux standards définis par l' « European Parking Association ». Pour chaque parc que nous souhaitons labelliser, il faut que ceux-ci remplissent les conditions minimum obligatoires définies dans les domaines suivants :

- ▶ Eclairage
- ▶ Entrées / Sorties
- ▶ Aires de stationnement
- ▶ Voies piétonnes
- ▶ Rampes
- ▶ Signalétique
- ▶ Sécurité
- ▶ Confort

L'homologation du parc signifie donc un niveau de qualité élevé.

Nous avons obtenu ce label en 2015



Compte rendu d'exploitation

Sûreté

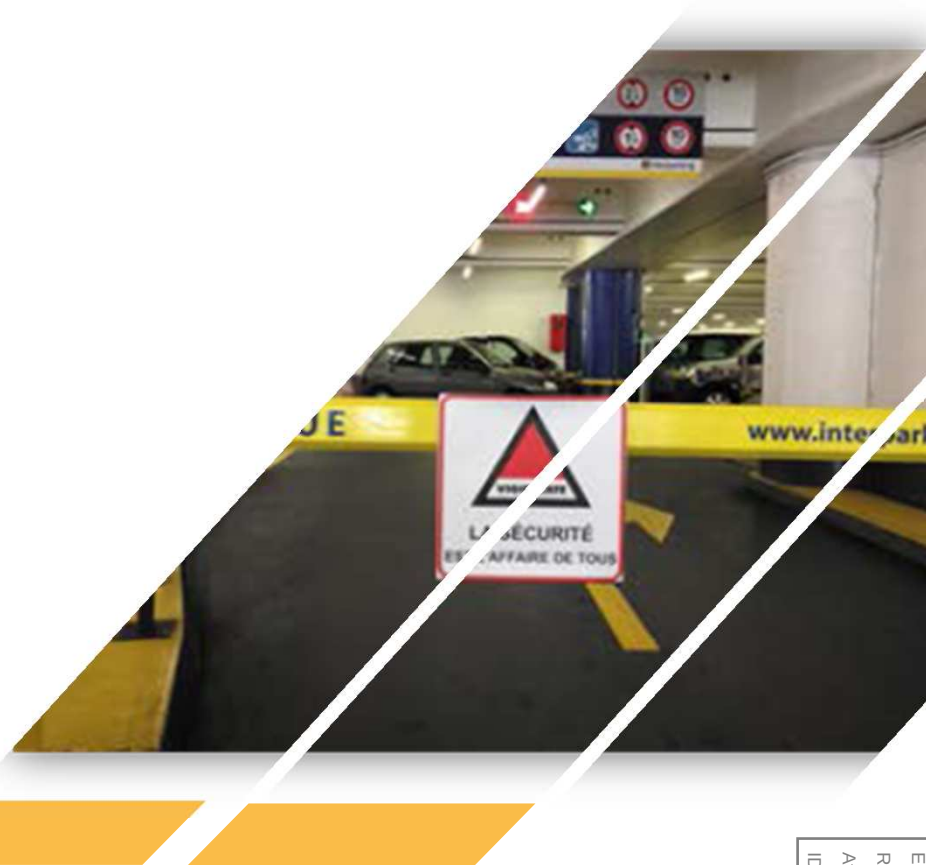
Nous n'avons pas eu d'incident de sécurité en 2016 sur le parc de stationnement des Cordeliers.

L'affichage Vigipirate reste d'actualité, le niveau de vigilance n'ayant pas diminué.

Sécurité au travail

Nous n'avons pas eu à déplorer d'accident du travail en 2016.

Les agents sont équipés de système radio PTI (Protection du Travailleur Isolé).





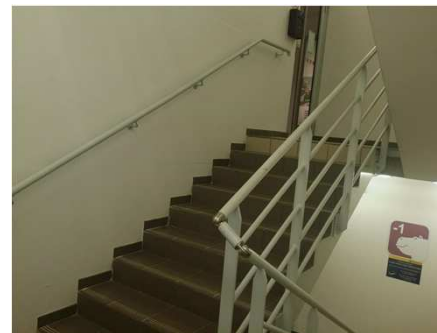
-4



Compte-rendu technique

Parking Centre historique - Cordeliers

 Interparking



Travaux 2016

- ▶ Main courante des escaliers repeinte et contrastée

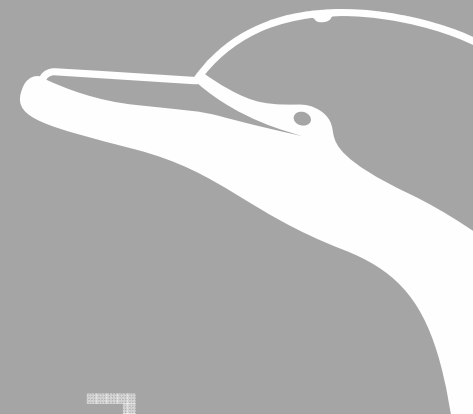
Maintenance 2016

- ▶ La maintenance des équipements a été entièrement réalisée, sans que soit relevé d'anomalies.

Il n'y a donc pas de travaux spécifiques planifiés en 2017



-5



Actions Commerciales

Actions commerciales

- Chèques parking de 50% sur les 4 premières heures pour les clients de la scène nationale et de la médiathèque
- Encart publicitaire sur Albi Mag



albi



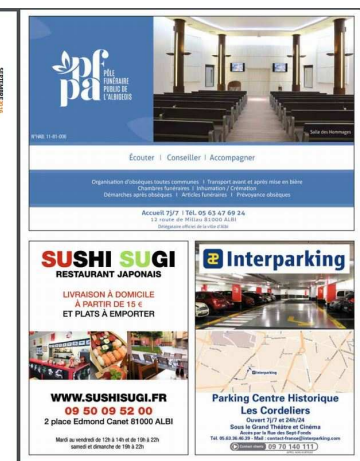
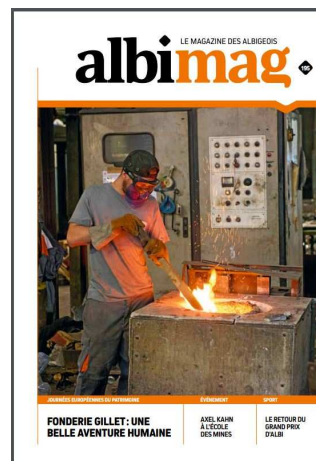
fréquentation Le parking des Cordeliers toujours en sous-régime

Des sous-régime, le parking des Cordeliers est toujours en sous-régime. Le CO n'a pas le droit à l'erreur. Après la défaite d'un point à Toulouse, le CO n'a pas le droit à l'erreur.

Le parking des Cordeliers est toujours en sous-régime. Le CO n'a pas le droit à l'erreur. Après la défaite d'un point à Toulouse, le CO n'a pas le droit à l'erreur.

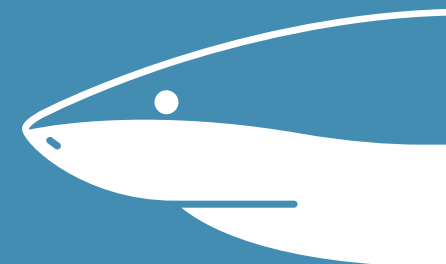


Le parking des Cordeliers est toujours en sous-régime. Le CO n'a pas le droit à l'erreur. Après la défaite d'un point à Toulouse, le CO n'a pas le droit à l'erreur.



Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_133-DE

-6



Compte rendu financier

Tarifs 2016

Après le passage de la tarification au 1/4h en 2015, le tarif n'a pas été modifié en 2016



Interparking			
LES CORDELIERS			
Payez par carte bancaire directement aux bornes de sortie			
15 min	0,30 €	6h15	7,50 €
30 min	0,60 €	6h30	7,80 €
45 min	0,90 €	6h45	8,10 €
1h	1,20 €	7h	8,40 €
1h15	1,50 €	7h15	8,70 €
1h30	1,80 €	7h30	9,00 €
1h45	2,10 €	7h45	9,30 €
2h	2,40 €	8h	9,60 €
2h15	2,70 €	8h15	9,90 €
2h30	3,00 €	8h30	10,20 €
2h45	3,30 €	8h45	10,50 €
3h	3,60 €	9h	10,80 €
3h15	3,90 €	9h15	11,10 €
3h30	4,20 €	9h30	11,40 €
3h45	4,50 €	9h45	11,70 €
4h	4,80 €	10h	12,00 €
4h15	5,10 €	10h15	12,30 €
4h30	5,40 €	10h30	12,60 €
4h45	5,70 €	10h45	12,90 €
5h	6,00 €	11h	13,20 €
5h15	6,30 €	11h15	13,50 €
5h30	6,60 €	11h30	13,80 €
5h45	6,90 €	11h45	14,10 €
6h	7,20 €	12h	14,40 €
12 à 24h		12,80 €	
Forfait 3 jours*		22,30 €	
Forfait 1 semaine*		27,80 €	
Forfait 2 semaines*		44,40 €	
Forfait 1 mois*		70,00 €	
*Forfaits et abonnements à souscrire dès votre arrivée à l'Accueil Tout 1/4 h commencé est dû Pour tout ticket perdu, forfait de 24h / jour de stationnement Pour nous contacter : contact-france@interparking.com			

www.interparking-france.com - 09.70.140.111 (appel non surtaxé)

Compte rendu financier

Tarifs 2016

Les tarifs des forfaits et abonnements n'ont pas varié par rapport à 2015 :

FORFAITS	Durées	ALBI-Cordeliers
	7 jours	22,30 €
	7 jours	27,80 €
	14 jours	44,40 €
	30 jours	70,00 €



Abonnements	Mensuel	Trimestriel	Semestriel	Annuel
Classique 24/7	63,00 €	185,00 €	365,00 €	645,00 €
18h/9h-7/7	52,10 €	153,10 €	302,10 €	533,80 €
7h/20h-L/V	54,30 €	159,50 €	314,60 €	556,00 €
Moto 24/7	38,90 €	114,20 €	225,20 €	398,10 €



Compte rendu financier

Détail des recettes

DETAIL DES RECETTES	2016	2015
706100 Rotations	101 038	92 520
706531 Rotations GR	3 006	2 153
706522 Prestations. Pcard Pass	52	33
RECETTES HORAIRES	104 095	94 707
706109 Abonnement AKIS	0	0
706110 Abonnés AKIS Repartition Turnover	77 603	74 947
ABONNES	77 603	74 947
706102 Réservations "Forfaits"	5 262	7 053
706106 Réservations "Bons une heure"	4 061	3 568
AUTRE SERVICE	9 323	10 621
706103 Pénalités pour cartes remplacées	150	225
706104 Publicité	1 160	1 196
DIVERS	1 310	1 421
740000 Subventions d'exploitation	0	0
758000 Produits divers de gestion courante	0	27
791061 Remboursst assurances en maintenance	581	0
781740 Reprises/Provisions	0	231
AUTRES PRODUITS	581	258
TOTAL PRODUITS	192 912	181 954

Compte rendu financier

Résultat

En euros	Comptes annuels		Analyse de variation		
	2016	2015	Variation en K€	Variation en %	Note détaillée
RECETTES HORAIRES	104 095	94 707	9 k€	10%	
ABONNES	77 603	74 947	3 k€	4%	
AUTRE SERVICE	9 323	10 621	-1 k€	-12%	
DIVERS	1 310	1 421	-	-8%	
AUTRES PRODUITS	581	258	-	125%	
TOTAL PRODUITS	192 912	181 954	11 k€	6%	
FRAIS DE PERSONNEL	-86 055	-96 858	- 11 k€	-11%	
ENTRETIEN	-2 596	-4 104	- 2 k€	-37%	
MAINTENANCE	-25 948	-24 705	1 k€	5%	
MAINTENANCE MATERIEL DE PEAGE	-1 218	0	1 k€	-	
ENERGIE	-37 800	-42 955	- 5 k€	-12%	
ADMINISTRATION	-6 503	-7 600	- 1 k€	-14%	
HONORAIRES	-3 574	-5 740	- 2 k€	-38%	
SOUS-TRAITANCE	-3 032	-3 165	-	-4%	
COMMISSIONS	-2 165	-2 548	-	-15%	
ASSURANCES	-10 553	-10 918	-	-3%	
TAXES	-100 153	-112 494	- 12 k€	-11%	
RECUP. CHARGES LOCATIVES	128 178	50	- 128 k€	N/S	
CHARGES DE STRUCTURE	-56 769	-52 923	4 k€	7%	
FRAIS DE REPRES. ET DEPLAC.	-427	-6 339	- 6 k€	-93%	
FRAIS DE VOITURES	-329	-119	-	N/S	
DIVERS	-155	-299	-	-48%	
LOYERS	-360 000	-360 000	-	0%	
PROVISIONS	-9 000	-8 000	1 k€	13%	
TOTAL DES CHARGES	-578 099	-738 718	- 161 k€	-22%	
AMORTISSEMENTS TOTAL	-296 907	-294 241	3 k€	1%	
RESULTAT (perte)	-682 095	-851 005	169 k€	-20%	

Notes:

#1. HONORAIRES:

Comptabilisation en 2015, de frais d'avocat pour litiges prud'homaux (2 k€) ainsi que des honoraires Socotec pour 3 k€

#2. TAXES:

Cela inclut la Taxe Foncière. En 2015, 0 k€ de taxe foncière de 2014



-8

[Annexes]



Annexes

- A01 ► Nos Centres de Contrôle
- A02 ► Liasse fiscale d'Interparking France



ANNEXE 1: Centre de Controle National (CCN)



Le 15 mai 2013, Interparking France inaugurait son Centre de Contrôle National, basé sur le parking Suquet-Forville.

Le CCN Interparking emploie aujourd'hui 8 personnes à temps plein dans le bassin cannois.

Le CCN est un outil précieux et complémentaire à l'exploitation d'Uniparc Cannes. Il permet d'accroître:

- La sécurité de nos agents d'exploitation grâce au système de protection du travailleur isolé relié par radio.
- Le niveau de sécurité de chaque site grâce à la centralisation des alarmes techniques et leur gestion par une équipe spécialisée et formée à la sécurité.



- Le niveau de sécurité de chaque site grâce à la centralisation des alarmes techniques et leur gestion par une équipe spécialisée et formée à la sécurité.

En libérant nos agents d'exploitation de la surveillance passive des alarmes, le CCN les rend mobiles et disponibles, gagnant ainsi en excellence de service auprès de la clientèle.

- Le CCN permet d'être en permanence en lien avec le client quand le personnel n'est pas disponible. Il répond aux appels 24/24h, 7/7j.
- Le CCN aide à la coordination des rondes et des interventions du personnel d'exploitation.
- Le CCN est également un outil qui permet de faire face à une grande diversité de situations :
 - o assistance au paiement: (ticket illisible, ticket perdu, forfait),
 - o aide à la personne,
 - o demande de renseignements,
 - o problèmes techniques (péage, alarme).

Dans le domaine de la sécurité, le CCN apporte également une aide importante aux services de secours et d'interventions par l'intermédiaire de procédures mises en place conjointement avec les préventionnistes. La présence d'une équipe centralisée permet notamment d'être assuré qu'en tous lieux et à tout moment, une personne ayant les compétences requises pourra faire face aux situations difficiles et ainsi apporter un net progrès dans la sécurité.

Mais le principe n'aurait pas été complet si le Centre de Contrôle était resté unique. En effet, nul n'est à l'abri d'une panne ou d'un accident.

Pour faire face à ce risque, le Groupe Interparking a créé un deuxième Centre de Contrôle sur Paris. Les deux Centres sont sur des réseaux et outils indépendants mais peuvent à tout moment se relayer et gérer l'ensemble des parkings. Leurs procédures et la formation du personnel, communes aux deux, garantissent ainsi la continuité du service et de la sécurité sur l'ensemble des exploitations.

Les principaux outils du CCN sont:

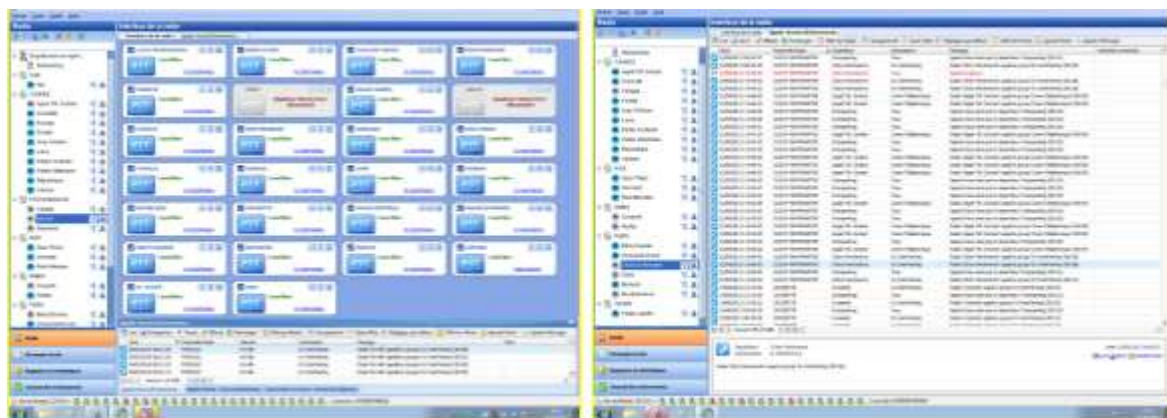
- la vidéosurveillance, permettant le contrôle visuel et la levée de doute;
- la liaison de tous les matériels de péage et de phonie:
 - o une application "pop-up" ouvre automatiquement la vidéo correspondante à la liaison en cours, afin d'améliorer la rapidité et la précision de traitement.



la liaison GTC (Gestion Technique Centralisée) par AXIOME pour le lien des alarmes techniques et de sécurité;



-
- la liaison PTI sur tous les parkings;



La liaison Phonie Command .



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA INTERPARKING FRANCE										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12																																																											
Adresse de l'entreprise 15 Boulevard des Italiens 75002 PARIS										Durée de l'exercice précédent* 12																																																											
Numéro SIRET* 6920511300102										Néant *																																																											
										Exercice N clos le, 31122016										N-1 31122015																																																	
										Brut 1										Amortissements, provisions 2										Net 3										Net 4																													
Capital souscrit non appelé (I)										AA																																																											
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *								AB																				AC																																							
		Frais de développement *								CX																				CQ																																							
		Concessions, brevets et droits similaires								AF										516 365										AG										411 011										105 354										90 003									
		Fonds commercial (1)								AH										20 014 424										AI										20 014 424										20 014 424																			
		Autres immobilisations incorporelles								AJ																				AK																																							
		Avances et acomptes sur immobilisa-tions incorporelles								AL																				AM																																							
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains								AN										8 494 751										AO										8 494 751										8 494 751																			
		Constructions								AP										15 977 501										AQ										3 536 650										12 440 851										6 424 765									
		Installations techniques, matériel et outillage industriels								AR										16 018 280										AS										6 681 069										9 337 211										7 590 763									
		Autres immobilisations corporelles								AT										4 806 713										AU										2 459 463										2 347 250										1 890 016									
		Immobilisations en cours								AV										7 677 658										AW										7 677 658										5 889 105																			
		Avances et acomptes								AX																				AY																																							
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence								CS																				CT																																							
		Autres participations								CU										23 127 119										CV										23 127 119										20 446 886																			
		Créances rattachées à des participations								BB										10 500 000										BC										10 500 000										10 500 000																			
		Autres titres immobilisés								BD																				BE																																							
		Prêts								BF																				BG																																							
		Autres immobilisations financières*								BH										601 422										BI										601 422										587 651																			
TOTAL (II)										BJ										107 734 238										BK										13 088 194										94 646 044										81 928 368									
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements								BL																				BM																																							
		En cours de production de biens								BN																				BO																																							
		En cours de production de services								BP																				BQ																																							
		Produits intermédiaires et finis								BR																				BS																																							
		Marchandises								BT																				BU																																							
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes								BV										101 056										BW										101 056										161 680																			
		Clients et comptes rattachés (3)*								BX										1 011 724										BY										216 368										795 356										744 767									
		Autres créances (3)								BZ										25 695 854										CA										25 695 854										22 200 868																			
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé								CB																				CC																																							
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)								CD																				CE																																							
Comptes de régularisation	Disponibilités								CF										269 610										CG										269 610										525 108																				
	Charges constatées d'avance (3)*								CH										4 692 182										CI										4 692 182										5 335 031																				
	TOTAL (III)								CJ										31 770 428										CK										216 368										31 554 060										28 967 457										
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)								CW																																																												
	Primes de remboursement des obligations (V)								CM																																																												
	Ecart de conversion actif* (VI)								CN																																																												
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)										CO										139 504 667										1A										13 304 562										126 200 105										110 895 826									
Renvois : (1) Dont droit au bail :																				(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :										CP										(3) Part à plus d'un an CR																													
Clause de réserve de propriété :*										Immobilisations :																				Stocks :																				Créances :																			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SA INTERPARKING FRANCE

Néant

*

						Exercice N		Exercice N – 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 33 704 000.....)					DA	33 704 000	33 704 000	
	Primes d’émission, de fusion, d’apport, ...					DB	5	5	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d’équivalence EK)					DC			
	Réserve légale (3)					DD	3 311 743	2 995 772	
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE	18 293	18 293	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)					DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l’achat d’oeuvres originales d’artistes vivants* EJ)					DG			
	Report à nouveau					DH	77 589	47 157	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	6 912 925	6 319 432	
	Subventions d’investissement					DJ			
	Provisions réglementées *					DK	1 695 196	1 710 601	
	TOTAL (I)					DL	45 719 755	44 795 263	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM		
Avances conditionnées					DN				
TOTAL (II)					DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP	77 000	77 000	
	Provisions pour charges					DQ	1 511 044	1 189 094	
	TOTAL (III)					DR	1 588 044	1 266 094	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles					DS			
	Autres emprunts obligataires					DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU	3 714 702	928 203	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)					DV	65 530 225	55 531 310	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW	9 826	86 592	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	3 765 472	2 447 050	
	Dettes fiscales et sociales					DY	832 154	854 910	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ	122 720	58 988	
	Autres dettes					EA	4 334 856	4 420 220	
Compte régul.	Produits constatés d’avance (4)					EB	582 345	507 193	
	TOTAL (IV)					EC	78 892 304	64 834 468	
	Ecart de conversion passif* (V)					ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					EE	126 200 105	110 895 826	
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital				1B			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C			
			Ecart de réévaluation libre			1D			
			Réserve de réévaluation (1976)			1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *				EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d’avance à moins d’un an				EG	58 589 384	64 798 925	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH	3 714 702			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SA INTERPARKING FRANCE										Néant ☐ *	
			Exercice N						Exercice (N – 1)		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC					
	Production vendue biens * services *	FD		FE		FF					
		FG	25 817 050	FH		FI	25 817 050	25 052 958			
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	25 817 050	FK		FL	25 817 050	25 052 958			
	Production stockée*					FM					
	Production immobilisée*					FN	43 995				
	Subventions d'exploitation					FO	400				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	196 768	575 257			
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 070	2 604			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	26 060 284	25 630 821			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS					
	Variation de stock (marchandises)*					FT					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV					
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	7 482 927	6 832 045			
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 225 496	1 192 052			
	Salaires et traitements*					FY	1 438 113	1 385 588			
	Charges sociales (10)					FZ	741 429	719 377			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations – dotations aux amortissements* – dotations aux provisions*				GA	2 319 029	2 162 645			
						GB					
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	176 789	53 958			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	321 950	394 993				
	Autres charges (12)					GE	6 593 916	6 539 150			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	20 299 654	19 279 812			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	5 760 630	6 351 008			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	3 256 381	3 221 617			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	1 702 485	607 071			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	164 134	126 746			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM					
	Différences positives de change					GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO					
	Total des produits financiers (V)					GP	1 866 619	733 818			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ					
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 643 456	1 409 687			
	Différences négatives de change					GS					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT					
	Total des charges financières (VI)					GU	1 643 456	1 409 687			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	223 162	(675 868)			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	9 240 174	8 896 757			

Désignation de l'entreprise						SA INTERPARKING FRANCE		ID : 081-248100737-20170629-DEL2017-133-DE		Neant		*				
								Exercice N		Exercice N - 1						
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion							HA								
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *							HB					906			
	Reprises sur provisions et transferts de charges							HC	15 405				70 283			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)							HD	15 405				71 190			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)							HE	10 017				10 466			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *							HF	68 889				45 770			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions							HG								
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)							HH	78 906				56 237			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)								HI	(63 501)				14 952			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise							(IX)	HJ	31 223				48 650			
Impôts sur les bénéfices *							(X)	HK	2 232 524				2 543 627			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)								HL	31 198 691				29 657 447			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)								HM	24 285 765				23 338 015			
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)								HN	6 912 925				6 319 432			
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme							HO							
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							HY							
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier							IG	59 478						
									HP							
									HQ							
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							1H	(424 760)						
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées							1J	475 235						
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées							1K	1 598 699						
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)							HX							
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)							RC							
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)							RD							
	(9)	Dont transferts de charges							A1	178 351						
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)							A2							
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)							A3							
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)							A4							
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6				obligatoires		A9						
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :														
	Amandes diverses										17					
	Mécenat										10 000					
Sortie d'immobilisation										68 889						
Reprise s/ provision réglementée														15 405		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :															
charges de copropriété										(424 760)						
Refacturation de taxes foncières 2014 et 2015														59 478		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SA INTERPARKING FRANCE													ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_133-D*		Neant	
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice			Augmentations			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
							1			2			3			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA INTERPARKING FRANCE												Néant ☐ *											
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice				Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises				Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CY					EL					EM					EN				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II				PE	381 603				PF	36 917				PG	7 510				PH	411 011			
Terrains				PI					PJ					PK					PL				
Constructions		Sur sol propre		PM	1 019 093				PN	138 995				PO					PQ	1 158 089			
		Sur sol d'autrui		PR	1 775 709				PS	602 850				PT					PU	2 378 560			
		Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV					PW					PX					PY				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ	6 523 344				QA	1 123 781				QB	966 056				QC	6 681 069			
Autres immobilisations		Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD	1 582 798				QE	349 744				QF					QG	1 932 543			
		Matériel de transport		QH	101 320				QI	29 062				QJ					QK	130 382			
corporelles		Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	359 584				QM	37 677				QN	724				QO	396 538			
		Emballages récupérables et divers		QP					QR					QS					QT				
		TOTAL III		QU	11 361 850				QV	2 282 112				QW	966 780				QX	12 677 182			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				ØN	11 743 454				ØP	2 319 029				ØQ	974 290				ØR	13 088 194			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																					
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice									
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel											
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6									
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1									
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8									
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6									
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4									
Ins. gales, agenc et am. des const.		S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2									
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9									
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7									
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5									
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3									
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1									
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8									
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL							NM							NO							
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV									
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW					Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY					Total général non ventilé (NW-NY)		NZ							
CADRE C																							
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice				Augmentations				Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à étaler												Z9					Z8						
Primes de remboursement des obligations												SP					SR						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SA INTERPARKING FRANCE

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U	15 405	TD		TE	15 405	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	1 695 196	TM		TN		TO	1 695 196
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	1 710 601	TS		TT	15 405	TU	1 695 196
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0	1 189 094	EP	321 950	EQ		ER	1 511 044
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	77 000	5W		5X		5Y	77 000
	TOTAL II	5Z	1 266 094	TV	321 950	TW		TX	1 588 044
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		02		03		04		05	
		9U		9V		9W		9X	
		06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	57 995	6U	176 789	6V	18 417	6W	216 368
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	57 995	TY	176 789	TZ	18 417	UA	216 368
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	3 034 691	UB	498 740	UC	33 822	UD
Dont dotations et reprises { – d'exploitation – financières – exceptionnelles			UE	498 740	UF	18 417			
			UG		UH				
			UJ		UK	15 405			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5 ^e du C.G.I									10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA INTERPARKING FRANCE										Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL	10 500 000		UM	6 500 000		UN	4 000 000	
	Prêts (1) (2)				UP			UR			US		
	Autres immobilisations financières				UT	601 422		UV	601 422		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	227 177		227 177					
	Autres créances clients				UX	784 547		784 547					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY	2 956		2 956					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	347 130		347 130					
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	839 879		839 879					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP	462 948		462 948					
	Groupe et associés (2)				VC	23 081 801		23 081 801					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	961 138		961 138					
	Charges constatées d'avance				VS	4 692 182		236 048		4 456 133			
TOTAUX					VT	42 501 184		VU	34 045 050		VV	8 456 133	
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD								
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG	862 928		862 928						
		à plus d'1 an à l'origine		VH	2 851 774		594 759		2 257 015				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	65 530 225		47 530 225		18 000 000				
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	3 765 472		3 765 472						
Personnel et comptes rattachés				8C	186 311		186 311						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	274 336		274 336						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	123 463		123 463						
	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	248 043		248 043						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J	122 720		122 720						
Groupe et associés (2)				VI	2 108 274		2 108 274						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	2 226 582		2 226 582						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ									
Produits constatés d'avance				8L	582 345		546 267		36 078				
TOTAUX					VY	78 882 477		VZ	58 589 384		20 293 093		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	13 000 000		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SA INTERPARKING FRANCE

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés									
			de son conjoint			moins part déductible*				à réintégrer :		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				WE	5 341	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)				WG	5 043	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)				RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	64 797		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)				XX		
	Amendes et pénalités		WJ	17		Charges financières (art. 212 bis) *				XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*											
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)												

Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
------------	---	----	--	--	----	--

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	{	– imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	
	– imposées au taux de 0 %			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	{	– Plus-values nettes à court terme	
	– Plus-values soumises au régime des fusions			

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3* et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage

TOTAL I

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		– imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			
			– imposées au taux de 0 %			
			– imposées au taux de 19 %			
			– imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			
			– imputées sur les déficits antérieurs			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				
		Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	13 913	)

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.

Majoration d'amortissement*

Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5	
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6		Sociétés investissement immobilière cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		Zone franche urbaine –TE (44 octies, octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	1F		Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC		

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	
---	---	----	--	---	----	--

Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	6 183 115
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)			XN	6 183 115

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017

Affiché le 07/07/2017

SLOW

ID : 081-248100737-20170629-DEL 2017_133-DE

Désignation de l'entreprise		SA INTERPARKING FRANCE		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)				K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	169 080
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
Contribution sociale de solidarité			9K	10 981	9L 10 287
Participation			9M	7 505	9N 36 806
Forfait social s/participation			9P	1 501	9R 7 361
Jetons de présence			9S	44 810	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	64 797	YO 86 532
			↓		↓
			ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)		xu	☐
---	--	----	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**ETAT ANNEXE à : 10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

Désignation

SA INTERPARKING FRANCE
692051113 IS1

31/12/2016

Charges à payer

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL 2017_133-DE

Désignation de l'entreprise																		SA INTERPARKING FRANCE										Néant			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie										ØC		47 157						AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserve légale		ZB		315 971					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie										ØD		6 319 432							- Autres réserves		ZD									
	Prélèvements sur les réserves										ØE									Dividendes		ZE		5 973 028							
																				Autres répartitions		ZF									
	TOTAL I										ØF		6 366 589							Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG		77 589							
																		TOTAL II		ZH		6 366 589									
DISTRIBUTIONS (Article 235ter ZCA)																															
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice																								XV							
RENSEIGNEMENTS DIVERS																															
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail										J7								YQ												
	- Engagements de crédit-bail immobilier																		YR												
	- Effets portés à l'escompte et non échus																		YS												
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance																		YT												
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois										J8		2 661 245						XQ		4 309 287 3 914 783										
	- Personnel extérieur à l'entreprise																		YU		38 818 8 698										
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)																		SS		683 854 470 468										
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages																		YV												
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles										ES								ST		2 450 966 2 438 095										
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052																		ZJ		7 482 927 6 832 045										
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE																		YW		516 969 501 305										
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers										ZS								9Z		708 527 690 747										
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052																		YX		1 225 496 1 192 052										
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée																		YY		5 206 339										
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations																		YZ		2 329 156										
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2012) *																		ØB		1 450 320										
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *																		ØS												
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis :												handicapés) :				YP		22.83												
	- Effectif affecté à l'activité artisanale																		RL												
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *																		ZK		2.18 %										
	- Numéro du centre de gestion agréé *										XP										- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR 1						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice																		RG												
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies																		RH												
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.										JA		6 183 115						Plus-values à 15%		JK										
																			Plus-values à 19%		JM										
	Groupe : résultat d'ensemble.										JD								Plus-values à 15%		JN										
																			Plus-values à 19%		JP										
																			Imputations		JF		282 966								
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH 1		N° SIRET de la société mère du groupe						JJ 6 9 2 0 5 1 1 1 3 0 0 1 0 2												

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SA INTERPARKING FRANCE

Néant ☐

*

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	Logiciel divers 01052002	7 510		7 510	
	2	Guidage à la place 27112013	65 999		18 965	47 034
	3	Matériel de péage 21102010	942 101		936 500	5 601
	4	Barrières anti-soulevement 04092013	22 456		10 591	11 865
	5	Imprimante hp 09082010	913		724	188
	6	Plots 06022014	4 200			4 200
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente ⑦			Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
					19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I. Immobilisations*	1							
	2	(47 034)	(47 034)					
	3	(5 601)	(5 601)					
	4	(11 865)	(11 865)					
	5	(188)	(188)					
	6	(4 200)	(4 200)					
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨			(68 889)				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Néant	X
-------	---

Désignation de l'entreprise : SA INTERPARKING FRANCE

Néant

*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 16 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ❸	Solde des moins-values à 16 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❷=❷+❸+❹-❺-❻
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SA INTERPARKING FRANCE					Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés {	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5 ^e , 6 ^e , 7 ^e alinéas de l'art. 39-1-5 ^e du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA INTERPARKING FRANCE															Néant					*									
Exercice ouvert le : 01012016 et clos le : 31122016															Durée en nombre de mois					12									
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe : 692051113 SA INTERPARKING FRANCE																													
I	Production de l'entreprise																												
Ventes de marchandises															OA														
Production vendue – Biens															OB														
Production vendue – Services															OC		25 817 050												
Production stockée															OD														
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															OE														
Subventions d'exploitation reçues															OF		400												
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun															OH		2 070												
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															OI		(18 523)												
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															OK														
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															OL														
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															XT														
TOTAL 1															OM		25 800 998												
II	Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)																												
Achats de marchandises (droits de douane compris)															ON														
Variation de stocks (marchandises)															OO														
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)															OP														
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)															OQ														
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances															OR		3 173 639												
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.															OS		1 519 967												
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															OU														
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun															OW		6 593 916												
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante															OY														
Taxes sur le C.A.autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.															OZ														
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															O9														
TOTAL 2															OJ		11 287 523												
III	Valeur ajoutée produite																												
Calcul de la Valeur Ajoutée															TOTAL 1 - TOTAL 2					OG		14 513 475							
IV	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																												
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur le 1329)															SA		14 513 475												
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE																													
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.																													
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															EV														
Chiffre d'affaires de référence CVAE															GX														
Période de référence															GY		/ /												
Date de cessation															HR		/ /												
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).																													
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.																													
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.																													

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017

1 (1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122016

N° SIRET 6920511300102

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA INTERPARKING FRANCE

ADRESSE (voie) 15 Boulevard des Italiens

CODE POSTAL 75002 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 6

Forme juridique

SNC

Dénomination

UNIPARC CANNES

N° SIREN (si société établie en France)

400879847

% de détention

99.93

Adresse :

N°

0007

Voie

rue Louis Pastour

Code Postal

06400

Commune

CANNES

Pays

Forme juridique

SAS

Dénomination

SOLOPARK

N° SIREN (si société établie en France)

377834437

% de détention

99.99

Adresse :

N°

0015

Voie

Boulevard des Italiens

Code Postal

30000

Commune

NIMES

Pays

Forme juridique

SAS

Dénomination

INTERPARKING SERVICES

N° SIREN (si société établie en France)

311962427

% de détention

100.00

Adresse :

N°

0015

Voie

Boulevard des Italiens

Code Postal

75002

Commune

PARIS

Pays

Forme juridique

SAS

Dénomination

SOCIETE DU PARC SULZER

N° SIREN (si société établie en France)

533733788

% de détention

100.00

Adresse :

N°

0005

Voie

rue Gabriel Faure

Code Postal

06000

Commune

NICE

Pays

Forme juridique

SAS

Dénomination

PARK ALIZES

N° SIREN (si société établie en France)

442414207

% de détention

100.00

Adresse :

N°

0015

Voie

Boulevard des Italiens

Code Postal

75002

Commune

PARIS

Pays

Forme juridique

SAS

Dénomination

MENTON PARC AUTO

N° SIREN (si société établie en France)

807956966

% de détention

95.01

Adresse :

N°

0015

Voie

Boulevard des Italiens

Code Postal

75002

Commune

PARIS

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_133-DE

31/12/2016

75002 PARIS
692051113 IS1

[illegible]

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_133-DE

31/12/2016

75002 PARIS
692051113 IS1

[illegible]

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_133-DE

ID : 081-248100737-20170629-DEL2017

SLO

1234

--	--

75002 PARIS
692051113 IS1

[illegible]

Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 081-248100737-20170629-DEL2017_133-DE

ID : 081-248100737-20170629-DEL2017

DE

1

75002 PARIS
692051113 IS1

[illegible]

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS						Envoyé en préfecture le 07/07/2017 Reçu en préfecture le 07/07/2017 Affiché le 07/07/2017 N° 2065-SD 2017 Régime simplifié d'imposition ID : 001-24810737-20170629-DEL2017_133-DE Régime Reel normal							
Exercice ouvert le		01012016		et clos le		31122016							
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe													
Si PME innovantes, cocher la case													
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case													
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 <i>quinquies</i> C), cocher la case													
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 <i>quinquies</i> C), cocher la case													
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)													
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE													
Désignation de la société:								Adresse du siège social :					
SA INTERPARKING FRANCE													
SIRET		6		9		2		0		5			
		1		1		1		3		0			
		0		0		1		0		2			
Adresse du principal établissement:								Ancienne adresse en cas de changement:					
15 Boulevard des Italiens													
75002 PARIS													
REGIME FISCAL DES GROUPES													
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante						01012001							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:													
SA INTERPARKING FRANCE													
15 BD des Italiens													
75002 PARIS													
						SIRET		6		9			
								2		0			
						5		1		1			
						1		3		0			
						0		0		1			
						0		1		0			
						2							
B ACTIVITE													
Activités exercées		Services auxiliaires des transports terr						Si vous avez changé d'activité, cochez la case					
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)													
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33,1/3 %		6 183 116		Bénéfice imposable à 15 % et/ou 28%*				Déficit			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %				Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %							
PV à long terme imposables à 19%				Autres PV imposables à 19%		PV à long teme imposables à 0%				PV exonérées art. 238quindecies			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches													
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>				Jeunes entreprises innovantes				Zones franches urbaines					
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i>				Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i>				Autres dispositifs					
Sociétés d'investissements immobiliers cotées				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %					
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :													
Dans le secteur productif, art. 244 quater W								Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X					
D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)													
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt													
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.													
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)													
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%													
Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .													
Cegid Group													
Viseur conventionné				Nom, adresse, téléphone, Télécopie				Visa : CGA					
- du professionnel de l'expertise comptable :													
Tél :													
- du conseil :													
Tél :													
- de l'association agréée :													
Tél :													
- N° d'agrément de l'AA :													

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique "NOUVEAUTES").

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS - ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

SA INTERPARKING FRANCE
692051113 IS1

Envoyé en préfecture le 07/07/2017

Affiché le 07/07/2017

ID : 081-248100737-20170629-DEL2017-133-DE

N° 2065 bis-SD

2017

31/12/2016

F

RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	5 973 028	Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				(c)		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)		
Montant des distributions	Jetons de présence - Mr Rivière			(e)	44 810	
autres que celles visées en (a),				(f)		
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				(g)		
				(h)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				(i)		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)		6 017 838

G

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL – tous les associés ; - SCA – associés gérants ; - SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement Indemnités forfaitaires Remboursements 56		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 Indemnités forfaitaires Remboursements 78	
1	2	3	4	5	6	7	8

H

DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

Au titre de l'année N

2069RCI

SA INTERPARKING FRANCE
692051113 IS1

31/12/2016

Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé SA INTERPARKING FRANCE 692051113	Néant	
	PME au sens communautaire	
Désignation et n° siren de la société tête de groupe SA INTERPARKING FRANCE 692051113	Société bénéficiant du régime fiscal des groupes	X

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
CIC - CI Compétitivité et l'emploi	14 623
MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat	6 000
Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	6 000

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	243 717
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur des indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	50 928

II – CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III – CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt		Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÈMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SA INTERPARKING FRANCE

N° SIRET : 69205111300102

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE 2E VIVIANNE
13 Rue de la banque
75111 PARIS CEDEX 02

Exercice du : 01012016 au : 31122016

Néant ☐ *

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	6 912 925
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	2 317 723
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	
		TOTAL I	E 3	9 230 649
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	
Déductions (report des lignes WT, WU,WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	3 047 533
Déductions des intérêts différés selon l'article 212 du CGI, nés pendant la période d'appartenance au groupe			E X	
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	3 047 533
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	6 183 115	
	Déficit (II-I)	F 3		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	6 183 115	
	Déficit	F 9		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.
1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017

N° 2058 Bbis
2017

37-20170629-DEL2017_133-DE

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SA INTERPARKING FRANCE

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE 2E VIVIENNE
13 Rue de la banque
75111 PARIS CEDEX 02

Exercice du : 01012016 au : 31122016

Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	
Total des déficits restant à reporter	H9	

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME							
Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
		À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1) 4			
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N				(2)			
				(3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			(2)			
				(3)			
	N - 2			(2)			
				(3)			
	N - 3			(2)			
				(3)			
	N - 4			(2)			
				(3)			
	N - 5			(2)			
				(3)			
	N - 6			(2)			
				(3)			
	N - 7			(2)			
				(3)			
	N - 8			(2)			
				(3)			
	N - 9			(2)			
				(3)			
	N - 10			(2)			
				(3)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Cegid Group

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

N° 2058-ER 2017

Recu en préfecture le 07/07/2017

Affiché le 07/07/2017

CGI 2017 2017 0737-20170629-DEL2017_133-DE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.

Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐

Néant ☐ *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SA INTERPARKING FRANCE

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 13 Rue de la banque 75111 PARIS CEDEX 02

SIRET Société intégrée : 69205111300102 Exercice du : 01012016 au : 31122016

A - RÉSULTAT					Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions					
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble				CA	6 183 115		CB						
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)				CD									
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI)							CE						
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)				CF			CG						
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI)				CH			CJ						
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe				CK									
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 undecies) pour des opérations intra-groupe				CL									
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)				CM			CN						
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)							CO						
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes				DU			DV						
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)				CP									
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)				CR			CS						
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe				CT									
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées				CU									
Autres régularisations (à détailler)				CV			CW						
TOTAL				CX	6 183 115		CY						
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)				CZ	6 183 115		DA						
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME				Cessions d'immobilisations									
				Plus-values et réintégrations				Moins-values et déductions					
				Taux de 19 % (5)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (4)		Taux de 19 % (5)		Taux de 15 %	
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble		BT		B9		C1		A1		C2		C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes		BU		C4		C5		A2		C6		C7	
Résultat, plus et moins-values nettes soumis au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)		BV		C8		C9		A3		DI		DO	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1)		BW		DQ		DY		A4		DZ		B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes		BX		D1		D2		A5		D3		D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées		BY		D5		D6		A6		D7		D8	
Autres régularisations (à détailler)		BZ		D9		EA		A7		EB		EC	
SOUS TOTAL		BS		ED		EE		A8		EF		EG	
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %		BR						A9					
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %				B7						B6			
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %						B5						B4	
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %													
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F(6) , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)										B3			

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, de la quote part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.

(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐
Néant ☒ *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SA INTERPARKING FRANCE
Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE 2E VIVIENNE
SIRET Société intégrée : 69205111300102 13 Rue de la banque
75111 PARIS CEDEX 02

Exercice du : 01012016 au : 31122016

A - RÉSULTAT						Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe						FA		FB	
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes						FD		FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe								FZ	
Autres régularisations (à détailler)						FG		FH	
TOTAL						FK		FL	
BÉNÉFICE (2) FK - FL DÉFICIT FL - FK						FM		FN	
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations								
	Plus-values et réintégrations					Moins-values et déductions			
	Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)	Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB		F2		F3	GF		F4	F5
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'art. 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6	GG		F7	F8
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1	GH		G2	G3
Sous total	GD		G4		G5	GI		G6	G7
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE					GJ			
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %			E8					E6	
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %					E7				E5

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.
(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Recu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 07/07/2017
ID : 051-248100727-20170629-DEL2017_133-DE

N° 2058 FC
2017
SLOW

FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SA INTERPARKING FRANCE

N° SIRET : 69205111300102

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE 2E VIVIENNE
13 Rue de la banque
75111 PARIS CEDEX 02

Exercice du : 01012016 au :31122016

Néant ☐ *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)			19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1				
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2				
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3				
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4				
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5				
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6			6 183 115	
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7				
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8				
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9				
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10				
Réévaluations libres	11				
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12				
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13			6 183 115	

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.